

Conseil communal du 03 mai 2021 à

Ordre du jour

Séance publique

**1 Hall omnisports de Comblain-au-Pont « Hall omnisports et Prévention santé en Ourthe-Ambève »
Cessions à la Régie communale autonome (RCA) de Comblain-au-Pont par la Commune de
Comblain-au-Pont :**

- **Du marché de services “Marché de services relatif au projet et à la coordination santé sécurité pour la construction d'un hall sportif rue du Vicinal à Comblain-au-Pont”.**
 - **Du marché de travaux de construction du hall et d'aménagements des abords par la Commune de Comblain-au-Pont à la RCA de Comblain-au-Pont.**
 - **D'un droit réel, sous la forme de bail emphytéotique, des parcelles nécessaires à la construction du hall sportif et des aménagements extérieurs.**
 - **Des subsides Infrasports (Gouvernement wallon) notifiés (dossier GIS1123) ;**
 - **De la convention de prêt à taux zéro par la Commune de Comblain-au-Pont à la RCA de Comblain-au-Pont (prêt CRAC)**
 - **De la subvention (Conseil provincial de Liège) " Liège Europe Métropole - projets supracommunaux 2019" relatif à la création d'un centre Sports et Promotion Santé" en Ourthe-Ambève.**
- Décision de principe quant aux modifications budgétaires consécutives à ces cessions. 2.078.41**

Il est proposé au Conseil communal :D'approuver :

- La demande de cession à la RCA de Comblain-au-Pont, adressée au Gouvernement wallon, introduite chez Infrasports, des subsides notifiés (dossier GIS1123) ;
- La demande au CRAC de cession, après accord du Gouvernement Wallon sur le transfert à la RCA de Comblain-au-Pont du subside SIG11223 attribué au projet de hall omnisports au travers du mécanisme de financement alternatif, de la convention de prêt à taux zéro par la Commune de Comblain-au-Pont à la RCA de Comblain-au-Pont
- La demande de cession adressée au Conseil et au Collège provinciaux de Liège sur le transfert par la commune de Comblain-au-Pont à la RCA de Comblain-au-Pont de la subvention objet de la décision du Conseil provincial de Liège du 12 décembre 2019 " Liège Europe Métropole - projets supracommunaux 2019" relatif à la création d'un centre Sports et Promotion Santé" en Ourthe-Ambève.

Après accord sur les demandes visées ci-dessus à l'article 1, d'approuver :

- La cession du marché de services "Marché de services relatif au projet et à la coordination santé sécurité pour la construction d'un hall sportif rue du Vicinal à Comblain-au-Pont" attribué à l'Association momentanée LACASSE-MONFORT sprl et SYNERGIE Architecture sprl, rue de Pouleur 28 à 4130 Esneux, par la Commune de Comblain-au-Pont à la RCA de Comblain-au-Pont, ce au stade du lancement de la procédure de lancement du marché de travaux de construction du hall et d'aménagement des abords et au stade de l'avant-projet pour les équipements ;
- La cession du marché de travaux au stade de la procédure de lancement du marché de travaux de construction du hall et d'aménagements des abords par la Commune de Comblain-au-Pont à la RCA de Comblain-au-Pont,

Avec pour clause suspensive l'accord sur les demandes visées ci-dessus à l'article 1

- La cession d'un droit réel, sous la forme de bail emphytéotique, des parcelles nécessaires à la construction du hall et des aménagements extérieurs, soit les parcelles situées rue du Vicinal à Comblain-au-Pont, parcelles cadastrées 1ère Division, section D, numéros 1101 m8 d'une superficie de 3354m² et 11018 pie d'une superficie de 1291m² par la Commune de Comblain-au-Pont à la RCA

de Comblain-au-Pont aux conditions qui seront reprises dans le projet d'acte à approuver par le Conseil communal et le Conseil d'administration de la RCA de Comblain-au-Pont dont les conditions suivantes :

- Pour cause d'utilité publique
- Sans stipulation de prix
- Pour une durée de cinquante ans renouvelable tacitement
- Avec servitude de passage au profit de la Commune de Comblain-au-Pont permettant l'accès aux ateliers communaux sis rue du Vicinal par les services et autorités communaux, les usagers, fournisseurs et autres personnes autorisées par la Commune de Comblain-au-Pont

Après accord du Gouvernement Wallon sur le transfert à la RCA de Comblain-au-Pont du subside SIG11223 attribué au projet de hall omnisports et du Conseil (ou Collège) provincial de Liège sur le transfert par la commune de Comblain-au-Pont à la RCA de Comblain-au-Pont de la subvention objet de la décision du Conseil provincial de Liège du 12 décembre 2019 " Liège Europe Métropole - projets supracommunaux 2019", de procéder aux modifications budgétaires consécutives à la nécessité de mise oeuvre du plan d'entreprise de la RCA de Comblain-au-Pont approuvé par le Conseil communal ainsi qu'à la reprise des marchés de services et de travaux par la RCA de Comblain-au-Pont.

2 Marché de travaux : CONSTRUCTION D'UN HALL SPORTIF RUE DU VICINAL À COMBLAIN-AU-PONT - "Hall omnisports et Prévention santé en Ourthe-Ambève". Dossier technique - Fixation des conditions de marché de travaux, procédure, estimation. 1.855.3

Le marché de travaux a pour but l'exécution des travaux relatifs à la construction d'un hall sportif rue du Vicinal à COMBLAIN-AU-PONT.

Le projet consiste en la construction d'un hall omnisports et de l'aménagement des abords. Les travaux comprennent la construction complète du bâtiment, en termes de gros-œuvre, finitions intérieures, extérieures, techniques spéciales et abords.

Le pouvoir adjudicateur est invité à choisir la procédure ouverte comme procédure de passation du marché et la division du marché en lots (= allotissement) :

Les lots suivants sont prévus :

- Lot 01 : Abords
- Lot 02 : Gros-œuvre / finitions intérieures et extérieures
- Lot 03 : Electricité
- Lot 04 : HVA

3 Conseil communal : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 avril 2021 2.075.1.077.7